

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026 à 20h15

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents :	Jean-François BERTHELIN, Charlotte BESSARD, Isabelle BOUILLER, Nicolas BOYÉ, Anthony CART, Caroline CESSIN, Noémie CHARBONNIER, Didier CLEMENT, Loïc DEFORET, Mathieu DELOBELLE, Martin DUSSAUX, Doriane GARDEL, Adeline GAUSSET, Charline GROSSIORD, Noémie JUNIER, Yanis LAHSINI, Patrick MONTEVECCHIO, Charline REGAD,
Absent excusé :	Alexandre BEGRAND qui donne procuration à Patrick MONTEVECCHIO
Auditeurs libres :	Elisabeth ARBEZ-CARME, Nicolas GINDRE, Eliane GRENARD, Claudie PILLARD,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le lundi 16 mars 2026, conformément aux articles L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le vendredi 20 mars 2026 en session ordinaire à la salle des fêtes sise 3 rue du Crétet, en séance publique, sous la présidence de M. Raphaël PERRIN, maire sortant, puis de M. Patrick MONTEVECCHIO, doyen du Conseil Municipal.

Le quorum étant atteint, M. Raphaël PERRIN ouvre la séance à 20h20.

En préambule, M. Raphaël PERRIN, Maire sortant, rappelle les valeurs fondamentales de la république dont devra s'inspirer la nouvelle équipe municipale et remet les clés de la mairie ainsi que la Présidence de la séance du conseil municipal à M. Patrick MONTEVECCHIO.

M. Patrick MONTEVECCHIO porte à connaissance à l'ensemble du conseil municipal l'absence de M. Alexandre BEGRAND et informe l'assemblée de la procuration que lui a donné M. Alexandre BEGRAND.

I - Désignation du secrétaire de séance

A la sollicitation d'un(e) secrétaire de séance, Mme Charlotte BESSARD se porte candidat. Le Conseil Municipal valide sa candidature à l'unanimité.

II - Approbation du compte-rendu de la séance du 09 mars 2026

M. Patrick MONTEVECCHIO soumet à l'approbation des conseillers le procès-verbal du Conseil Municipal du 09 mars 2026.

Aucune remarque n'est formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Puis il présente l'ordre du jour :

- Installation du conseil municipal
- Élection du maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Élection des adjoints

III - Installation du conseil municipal

M. Patrick MONTEVECCHIO fait lecture d'un courrier remis par Alexandre BEGRAND. Dans celui-ci, il soumet sa candidature à l'élection de maire et donne pouvoir à Patrick MONTEVECCHIO pour son vote.

Aucune remarque n'est formulée.

IV - Election du Maire

M. Patrick MONTEVECCHIO a invité les membres du conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Aucun autre membre du conseil n'a porté sa candidature à l'élection du maire.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs en les personnes de Charline GROSSIORD et Nicolas BOYE.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est isolé afin de procéder à son vote. Chaque conseiller municipal a lui-même déposé son enveloppe dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 00
- Nombre de suffrages blancs : 01
- Nombre de suffrages exprimés pour Alexandre BEGRAND : 18

M. Alexandre BEGRAND a été proclamé maire

V - Détermination du nombre d'adjoints

M. Patrick MONTEVECCHIO a indiqué que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum de 5 d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Alexandre BEGRAND a proposé le nombre de 4 adjoints afin de disposer d'un nombre impair au sein de l'exécutif.

Aucune remarque n'est formulée, le conseil municipal a fixé l'unanimité à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune.

VI - Election des adjoints

M. Patrick MONTEVECCHIO a invité les membres du conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints.

M. Patrick MONTEVECCHIO a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

M. Patrick MONTEVECCHIO a invité les membres du conseil municipal à présenter leur liste pour l'élection des adjoints.

Une liste s'est portée candidate l'élection des adjoints, composée comme suit :

- Charline GROSSIORD
- Yanis LAHSINI
- Charline REGAD
- Nicolas BOYE

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs en les personnes de Charline GROSSIORD et Nicolas BOYE.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est isolé afin de procéder à son vote. Chaque conseiller municipal a lui-même déposé son enveloppe dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 01
- Nombre de suffrages blancs : 03
- Nombre de suffrages exprimés pour la liste présentée : 15

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste à savoir :

- 1- Charline GROSSIORD
- 2- Yanis LAHSINI
- 3- Charline REGAD
- 4- Nicolas BOYE

VII - Questions diverses

1 - Charte de l'élu local :

La lecture de la charte de l'élu local sera lue par M. le Maire lors du prochain conseil municipal prévu le 27 mars 2026.

2 - Présentation des divers syndicats au sein desquels les élus devront siéger et commissions obligatoires :

- Syndicat mixte du Parc National Régional du Haut-Jura : 1 délégué titulaire et 1 suppléant
- Syndicat Intercommunal des Eaux du plateau des Rousses : 2 délégués titulaires et aucun suppléant
- Syndicat des Eaux du Haut-Jura Sud : 2 délégués titulaires et aucun suppléant
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Chapy : 3 délégués titulaires et 2 suppléants
- Syndicat Mixte d'Accompagnement des Aînés du Haut-Jura (SMAAHJ) : 2 délégués titulaires et 2 suppléants
- Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière du Massacre : 2 délégués titulaires et aucun suppléant
- Comité du syndicat mixte d'énergie, d'équipements et de e-comunications du Jura (SIDECE) : 1 délégué titulaire
- Syndicat Intercommunal de Collecte et de Tri des Ordures Ménagères du Haut-Jura (SICTOM) : 1 délégué titulaire et 1 suppléant
- Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) : 3 délégués titulaires et 1 suppléant



Il est indiqué que l'Association Syndicale Autorisée de la Pralouse et le projet voie verte "Via Valserina" n'avaient plus nécessité d'avoir un conseiller municipal siégeant.

- Conseil d'école de Septmoncel : 2 délégués titulaires et 1 suppléant
- Comité des fêtes de Septmoncel : 2 délégués titulaires et aucun suppléant
- Comité national d'action sociale (CNAS) : 1 délégué titulaire et aucun suppléant
- Commission sociale (de 2020 à 2026): 6 membres du conseil municipal et 6 membres extérieurs
- Commission Maison de l'Enfance : 3 délégués titulaires
- Commission électorale : 1 délégué titulaire qui ne peut être ni le maire les adjoints
- Commission d'Appel d'Offre : 3 délégués titulaires et 3 suppléants
- Commission Communale des Impôts Directs : Considérant qu'il convient de dresser une liste de

contribuables comprenant douze noms pour les commissaires titulaires et suppléants, et que les membres de ladite commission seront désignés par le directeur des Services Fiscaux au nombre de six.

Il est indiqué que les autres commissions seront fixées lors du prochain conseil ainsi que les élections des membres des syndicats.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 27 mars 2026 à 20h15.

<p>Séance levée à 21h50</p> <p>Affiché le 30/03/2026</p>	<p>La secrétaire de séance,</p>  <p>Charlotte BESSARD</p>	<p>Le Maire ou son remplaçant,</p>  <p>Patrick MONTEVECCHIO</p>
---	---	---